

Initiatives ministérielles

Le comité, y compris les membres conservateurs —je sais que c'est difficile à croire, mais c'est effectivement le cas —ont suivi tout le débat et ont écouté les témoins. Au terme de cet exercice, une fois que tout avait été dit et fait, nous avons déposé notre rapport en septembre. Savez-vous ce que nous disions dans notre rapport? Nous disions qu'il fallait plutôt protéger le salarié dans la loi, parce que nous n'avons pas cru un mot de ce que nous ont dit les grandes institutions financières qui ont essayé de faire croire au comité qu'elles allaient perdre de l'argent. Tout cela se passait à l'époque où nous vivions peut-être la pire récession depuis les années 30. À cette même époque, les grandes banques réalisaient des bénéfices record. Le ministre sait cela. Les banques ont réalisé des bénéfices de 3,4 milliards de dollars en 1991. En plein cœur de l'une des pires récessions que nous ayons connues, les revenus de ces institutions n'ont jamais été aussi élevés.

Les membres du comité, c'est-à-dire les députés libéraux, néo-démocrates et conservateurs, qui ont participé à l'étude préliminaire ont formulé une recommandation. Celle-ci portait qu'en cas de faillite, liquidation ou mise sous séquestre d'un employeur, les demandes relatives aux salaires non payés des employés et aux dépenses des vendeurs, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, devraient avoir la priorité —j'insiste sur le mot priorité —sur les demandes présentées par tous les autres créanciers, y compris l'état. Cette priorité devait toutefois être subordonnée au droit des fournisseurs impayés de l'employeur.

• (2130)

Savez-vous ce que cela signifie? Cela signifie qu'ils ont la priorité absolue. Cette recommandation a été faite par des conservateurs, et non seulement par des conservateurs de gauche; certains membres du comité seraient considérés comme des conservateurs de droite par mes collègues ici.

Ils disent: «Oui, cela peut créer certains problèmes dans les milieux financiers, mais c'est de cette façon qu'il faut agir.» Nous avons formulé toutes sortes de recommandations quant à la façon de modifier ce projet de loi. Le gouvernement est revenu à l'étape de la deuxième lecture; il a accepté un grand nombre des autres recommandations du comité, mais il n'a pas tenu compte de celle qui proposait la création d'un fonds de protection des salariés.

Nous avons eu un problème très particulier à ce moment-là. Au moins huit députés ministériels de l'arrière-ban ont déclaré: «Je n'appuierai pas ce projet de loi, parce qu'il prévoit une nouvelle taxe. Je n'appuierai plus le gouvernement s'il impose de nouvelles taxes.»

«Vous m'avez fait gober la TPS, j'en porte encore les cicatrices, mais je n'accepterai pas une nouvelle taxe. J'ai finalement écouté le milieu des affaires et je ferai ce qui semble juste aux yeux de mes électeurs et non aux yeux du gouvernement. Je n'appuierai pas une nouvelle taxe.»

Ensuite, nous avons étudié la mesure législative en comité, où nous nous sommes bien amusés. Nos relations étaient encore cordiales, à ce stade-là. Il régnait un bel esprit de collaboration, puis, tout à coup, que s'est-il passé? C'était le désaccord le plus total. Le secrétaire parlementaire est arrivé et, comme il y avait dissension au sein du caucus conservateur, le gouvernement a annoncé à son caucus, pas à moi, mais à son caucus: «Vous n'avez plus à vous inquiéter. Nous savons que cette taxe va vous causer un problème, parce que les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux ne cessent de vous harceler et de vous envoyer des pétitions. «Nous allons financer le programme sur le Trésor.»

Le gouvernement allait payer. Nous n'avions plus à nous en faire avec la taxe. Nous avons tous cru que le gouvernement posait là un geste généreux. Les membres ont proposé en comité un amendement à deux volets. Le premier précisait que le programme serait financé sur le Trésor. Tous les conservateurs s'exclamaient: «C'est parfait, pas de taxe.» Je disais, moi aussi: «C'est parfait, pas de taxe. Le gouvernement nous a écoutés.» Nous reconnaissions que le gouvernement, qui est à l'origine de la récession, se devait de faire sa part pour corriger la situation et réparer les ravages causés par la récession. Nous pensions tous qu'il le reconnaissait, mais, de toute évidence, ce n'était pas le cas.

À force de scruter l'amendement, vous vous imaginez bien que nous avons découvert qu'il y avait une autre partie à cet amendement. Après avoir affirmé à toutes ces entreprises, universités et hôpitaux d'un bout à l'autre du Canada qu'aucune majoration d'impôt ne serait possible sans l'autorisation expresse du Parlement, nous avons découvert que cet amendement, qui était censé vous faire bénéficier d'un sursis fiscal d'un an et demi, habilitait également le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabi-